

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Séance du : 13.12.2019

Convocation du : 06.12.2019

Affichage du : 06.12.2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre, à 18h00, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, maire.

Présents : C SOMAGLINO, G. PIOLLET, F. TESTE, C. TORTEL, L AUTRAND (départ à 19h20), M. ROGEZ, M.P. MONIER (à partir de de 18h15), A.M CORRAND (à partir de 18h15), J. MOUTON, R.

MONTAGNIER, A. FULCHIRON, S BOREL,

Absents excusés : M. VALLOT pouvoir à M. ROGEZ, D. ROUSSET à M.P MONIER, M CREPIN pouvoir à G. PIOLLET,

Secrétaire de séance : C. TORTEL

Approbation du Procès-verbal du 21 octobre 2019 :

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, approuvent le procès-verbal

1- Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vinsobres

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération en date du 14 décembre 2015 de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme afin d'intégrer la réglementation issue du Grenelle de l'environnement et de répondre aux forts enjeux d'aménagement du territoire et d'environnement que connaît la commune.

Il est donné présentation des observations formulées sur le projet de plan local d'urbanisme, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Suite aux avis joints au dossier et à la tenue de l'enquête publique des modifications mineures ont été apportées, lesquelles ne sont pas de nature à remettre en cause l'économie générale et sont détaillées dans un document spécifique établi par le bureau d'étude et exposées par le Maire en séance.

Le Maire invite ensuite le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi modifié.

Vote : 14 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (Louis AUTRAND)

2- Décision modificative n°1 – budget principal – section d'investissement

Vu les crédits inscrits au budget général de la commune 2019, chapitre 020, section d'investissement,

Le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits au compte 202 document d'urbanisme car la prévision n'est pas suffisante.

Il propose le virement de crédits suivant :

- Chapitre 020 , compte 020 dépenses imprévues : - 6 000.00
- Chapitre 20, compte 202 frais, documents d'urbanisme + 6 000.00

Vote : accord, à l'unanimité

3- Attribution des marchés publics après analyse des candidatures et des offres – réalisation d'une voie nouvelle et aménagements d'espaces publics

Le Maire rappelle au conseil municipal l'avis d'appel public à la concurrence paru le 21 septembre 2019 pour réalisation d'une voie nouvelle et aménagement d'espaces publics.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 octobre 2019. Il ressort de l'analyse des candidatures :

- Lot n°1 génie civil : une seule candidature Groupement entreprises SARL FERRAND LOREILLE TP / SARL VIAL et FILS / MISSOLIN FRERES, recevable
- Lot n°2 voirie et réseaux divers : 2 candidatures : Groupement EIFFAGE/ BRUN TP et Groupement SARL FERRAND LOREILLE TP / SARL VIAL et FILS, recevables
- Lot n°3 espaces verts : 2 candidatures : SARL CEP JARDINS et SAS GILLES ESPIC, recevables.

Les offres ont fait l'objet d'une analyse détaillée et d'un classement en application des critères définis. Il en ressort le tableau de classement suivant :

- Lot n°1 : génie civil : Groupement d'entreprises SARL FERRAND LOREILLE TP / SARL VIAL et FILS pour un montant HT de 142 354.40 €
- Lot n°2 : voirie et réseaux divers : Groupement SARL FERRAND LOREILLE TP / SARL VIAL et FILS /MISSOLIN FRERES pour un montant HT de 525 695 €
- Lot n°3 : espaces verts : SARL CEP JARDINS pour un montant HT de 21 487.50 €

Vote : accord à l'unanimité, autorisation donnée au Maire pour signer tous documents afférents à ces marchés, accord à l'unanimité

4- Acquisition de terrain pour la mise en conformité du captage du puits du moulin.

La question est retirée de l'ordre du jour car les documents nécessaires n'ont pas été réceptionnés à temps en Mairie.

5- Approbation du programme de travaux sur le captage du puits du moulin et désignation du mandataire de maîtrise d'ouvrage

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique des Puits du Moulin 1 et 2 a été pris en date du 17 mai 2019.

Le programme de travaux ainsi défini est estimé à un montant total de 122 200€ HT (94 000 € HT pour les travaux de mise en conformité sanitaire et 28 200 € HT pour la mise aux normes des installations électriques).

M. le Maire propose également au conseil municipal de s'adjoindre l'assistance d'un mandataire de maîtrise d'ouvrage pour la conduite de ce projet, afin de bénéficier des compétences spécifiques nécessaires à la conduite et à la gestion de cette opération.

Dans ces conditions, le Maire propose d'accepter la proposition de marché de mandat de maîtrise d'ouvrage présentée par le Département de la Drôme, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour un montant de 6 180 € HT, dont il donne lecture.

VOTE : accord à l'unanimité

Communications du Maire

- L'accueil périscolaire « la ruche » a été lauréat prix de la construction bois 2019 Auvergne Rhône Alpes. Le bâtiment va désormais concourir pour le prix national.
- Aide aux sinistrés du Teil : le Maire propose de verser une aide à la commune du Teil, suite au séisme du 11 novembre 2019
- Réunion Rives de l'éygues, suite aux dernières intempéries, le 4 décembre à Vinsobres, en présence des riverains, du Préfet, de la Sous-Préfète, de la Sénatrice et des services de l'Etat. Constitution d'un groupe de travail pour trouver des solutions durables.
- Squat dans le bois des côtes : le propriétaire a porté plainte. L'enquête de gendarmerie est en cours.
- Décharge le long de l'éyues : la commune a porté plainte 2 fois. L'enquête de gendarmerie suit son cours.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,

Claude SOMAGLINO.